

Présentation de la nouvelle offre MSA enfance-jeunesse « Grandir en milieu rural »

I. Contexte de sa création

Le contexte administratif et financier (fin progressive des CEJ, reconfiguration des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe, ...) appelle la MSA à s'interroger sur son positionnement sur les territoires. La COG 2016-2020 arrivant à échéance, **la MSA a mis à profit les travaux d'élaboration de sa nouvelle COG pour adapter son offre territoriale à destination de l'Enfance-Jeunesse (0-25 ans).**

➤ Impact de la loi NOTRe

- Élargissement des territoires intercommunaux
- Iniquité territoriale dans l'accès aux services au sein d'un même EPCI
- Des spécificités rurales diluées dans un territoire hétérogène (urbain, rural, périurbain)

➤ Nouveau cadre partenarial CAF

- Disparition progressive des contrats enfance jeunesse portés par les caf au profit des CTG
- Évolution des modalités de calcul des aides aux partenaires

➤ Un souhait de la MSA de décroisonner son accompagnement au développement de structures et de services pour les 0-25 ans.

II. Présentation de l'offre GMR

AR Prefecture

047-200068922-20230522-622023-DE
Reçu le 30/05/2023



L'essentiel & plus encore

Enjeux et Objectifs de l'offre GMR

L'offre GMR a pour objectifs d'accompagner les territoires ruraux et/ou fragiles à déployer des projets innovants afin de répondre aux besoins prioritaires sur l'enfance-jeunesse

Enjeux



- ✓ une offre centrée sur les besoins prioritaires des familles agricoles ou rurales



- ✓ Avoir une action plus impactante de la MSA en ciblant les territoires les plus fragiles → une priorisation des territoires



- ✓ Renforcer le positionnement de la MSA dans les territoires avec une offre plus visible et lisible → un dispositif contractuel



- ✓ Une offre qui s'inscrit dans une dynamique partenariale → articulation avec d'autres dispositifs internes et externes. Ex. Charte Famille, CTG, CLS

Périmètre

Thématiques

L'offre est centrée sur **cinq thématiques structurées en deux catégories de besoins** :

- **Thématiques socles** en réponse aux besoins liés à l'accueil petite enfance, les loisirs/vacances et la parentalité.
- **Les thématiques émergentes** en réponse à des besoins nouveaux ou plus prégnants sur les territoires : la mobilité et le numérique.

Innovation

Solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) et qui sont susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

L'offre Grandir en Milieu Rural a pour objectif de répondre aux besoins Enfance - Jeunesse des familles agricoles ou rurales dans les territoires les plus fragiles en finançant et en favorisant l'émergence de projets innovants, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié.

Besoins prioritaires intégrés dans l'offre

Priorité

Enjeux et besoins majeurs associés

Thématiques
« socles »

Accueil petite enfance



- Renforcer l'offre de garde de jeunes enfants pour les familles sur les territoires ruraux en développant notamment des modes de gardes adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales
- Mettre en place des actions innovantes dans les EAJE encourageant le développement du jeune enfant

Loisirs / Vacances



- Développer l'offre (nombre de structures et de places) et l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants et des jeunes, en renforçant notamment l'attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les mineurs en situation de handicap
- Mettre en place des dispositifs innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes

Parentalité



- Renforcer l'accès et la visibilité de l'offre parentalité pour les familles
- Développer les dispositifs d'aide à la parentalité pour toutes tranches d'âges
- Développer des services adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales

Thématiques
« émergentes »

Mobilité



- Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles
- Développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles

Numérique



- Développer les compétences numériques à destination de tous les publics, visant à créer du lien social ou de nouvelles solidarités (visée intergénérationnel)
- Accompagner l'usage du numérique via une offre de formation adaptée, des actions d'information et d'accompagnement, ainsi que des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique (addictions, conduites à risques) auprès des jeunes et parents
- Favoriser l'émergence de projets de développement numériques des territoires coconstruits avec les populations rurales
- Développer l'accès aux services et aux droits via l'usage du numérique

Typologies de projets pouvant être mis en place

Les projets soutenus doivent répondre aux problématiques locales repérées.

Les caisses ont la liberté d'identifier les projets qui leur semblent pertinents d'accompagner. De manière globale, ces projets doivent apporter une valeur ajoutée aux populations agricoles ou rurales (innovation ou élargissement d'activités) et peuvent être transverses (lien avec d'autres thématiques).



Typologies de projets d'accueil de la petite enfance à soutenir :

- ✓ Soutien à la création de structures d'accueil dans des territoires prioritaires
- ✓ Accompagnement au fonctionnement de structures d'accueil existantes souhaitant développer de nouvelles activités et/ou des projets innovants en lien ou améliorer la qualité de leur accueil
- ✓ Financement et/ou accompagnement au lancement de tout dispositif innovant adapté aux besoins des familles rurales



Typologies de projets loisirs/vacances à soutenir :

- ✓ Soutien à l'ouverture de dispositifs innovants de loisirs/départs en vacances
- ✓ Financement et/ou accompagnement de projets innovants d'accueil coanimés avec des jeunes, en capacité d'accueillir des jeunes en situation de handicap, en lien avec d'autres thématiques.



Typologies de projets parentalité à soutenir :

- ✓ Ouverture de lieux d'accueil (LEAP, REAAP, CLAS)
- ✓ Financement et/ou accompagnement de dispositifs existants améliorant la lisibilité de l'offre parentalité et/ou offrant des projets innovants, liés ou non à d'autres thématiques



Typologies de projets numériques à soutenir :

- ✓ Financement et/ou accompagnement au test et/ou au déploiement de dispositifs innovants et transverse sur le numérique (équipement, usage, prévention, ...)



Typologies de projets mobilité à soutenir :

- ✓ Déploiement de dispositifs innovants de mobilité (mobilité durable, inversée, solidaire, ...), actions de communication valorisant ces dispositifs

AR Prefecture

047-200068922-20230522-622023-DE
Reçu le 30/05/2023



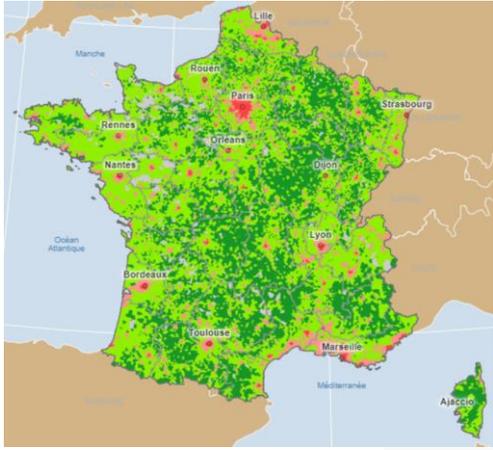
L'essentiel & plus encore

Une priorisation des territoire

Une offre orientée sur des territoires ciblés

047-200068922-20230522-622023-DE
Reçu le 30/05/2023

Cette offre vise la contribution de la MSA au rééquilibrage territorial dans l'accès aux structures et services enfance-jeunesse. C'est pourquoi, elle conduit les caisses à prioriser une action sur les territoires ruraux ou fragiles



La nouvelle offre est destinée aux territoires ruraux et/ou fragiles ayant besoin de renforcer leur politique Enfance – Jeunesse. Il s'agit donc de cibler en priorité :

- Les **territoires ruraux** (critères de densité de population) **et / ou dont le taux de ressortissants MSA est relativement important** (au moins supérieur à 50% du taux départemental).
- En complément de ces critères, seront ciblés les **territoires fragiles présentant un taux de précarité élevé ou ceux présentant un faible niveau d'équipement** destiné à l'Enfance – Jeunesse.



Territoires DLG priorités

- En Dordogne
CC Isle Loue Auvézère en Périgord
CC Montaigne Montravel et Gurson
- En Lot et Garonne
CC Confluent et Coteaux de Prayssas
CC Albret communauté

AR Prefecture

047-200068922-20230522-622023-DE
Reçu le 30/05/2023



L'essentiel & plus encore

Une offre territoriale contractuelle

GMR offre un dispositif de conventionnement avec les partenaires pour permettre le développement de nouvelles actions qui répondent à des besoins spécifiques et favoriser l'amélioration des services existants

Les caisses pourront intervenir sur deux volets, cumulables :

- ⇒ **Un volet opérationnel**, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques.
- ⇒ **Un volet pilotage** qui formalise la contribution de la MSA à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et apporte un appui à leur déploiement. Ce volet a également vocation à accompagner l'émergence et la pérennisation de projets innovants sur le territoire, par le biais d'un appui méthodologique.



Contractualisation des caisses via des conventions partenariales ou de financement



Contractualisation avec les collectivités

- Volet opérationnel : financement d'actions
- Volet pilotage : stratégie, coordination, ingénierie



Contractualisation avec les structures/associations

- Volet opérationnel : financement d'actions

Une offre contractuelle pour les territoires et les gestionnaires de services

GMR vise deux types d'intervention pour permettre aux caisses de renforcer leur poids politique et/ou de soutenir l'initiative locale en réponse aux besoins des ressortissants sur les territoires prioritaires

- Objectif : contribuer à la définition stratégique des orientations GMR sur le territoire et apporter un appui à leur déploiement.
- Cette fonction accompagne l'émergence et la pérennité de projets innovants sur le territoire. Elle comprend :
 - L'ingénierie sociale « innovation », via un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets
 - La fonction « coordination » : animation d'un réseau d'acteurs, suivi opérationnel des actions mises en œuvre sur le territoire ciblé
 - Le pilotage « stratégique » : réalisation d'un diagnostic territorial, définition du plan d'action GMR local, évaluation des orientations prises, ...

⇒ *Contractualisation politique : convention multi-signataire avec la collectivité locale compétente*

Volet « pilotage »

Volet « opérationnel »

- Objectif : apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques.
- Cette intervention pourra être contractualisée :
 - Après des collectivités compétentes sur le périmètre de GMR, par le biais d'une convention unique et multi-signataire
 - Directement auprès d'associations ou de structures porteuses d'un projet sur le territoire ciblé, via un appel à projet ou non.

⇒ *Contractualisation politique : convention de financement avec la collectivité compétente*

⇒ *Contractualisation opérationnelle : convention de financement avec les porteurs de projet*

AR Prefecture

047-200068922-20230522-622023-DE
Reçu le 30/05/2023

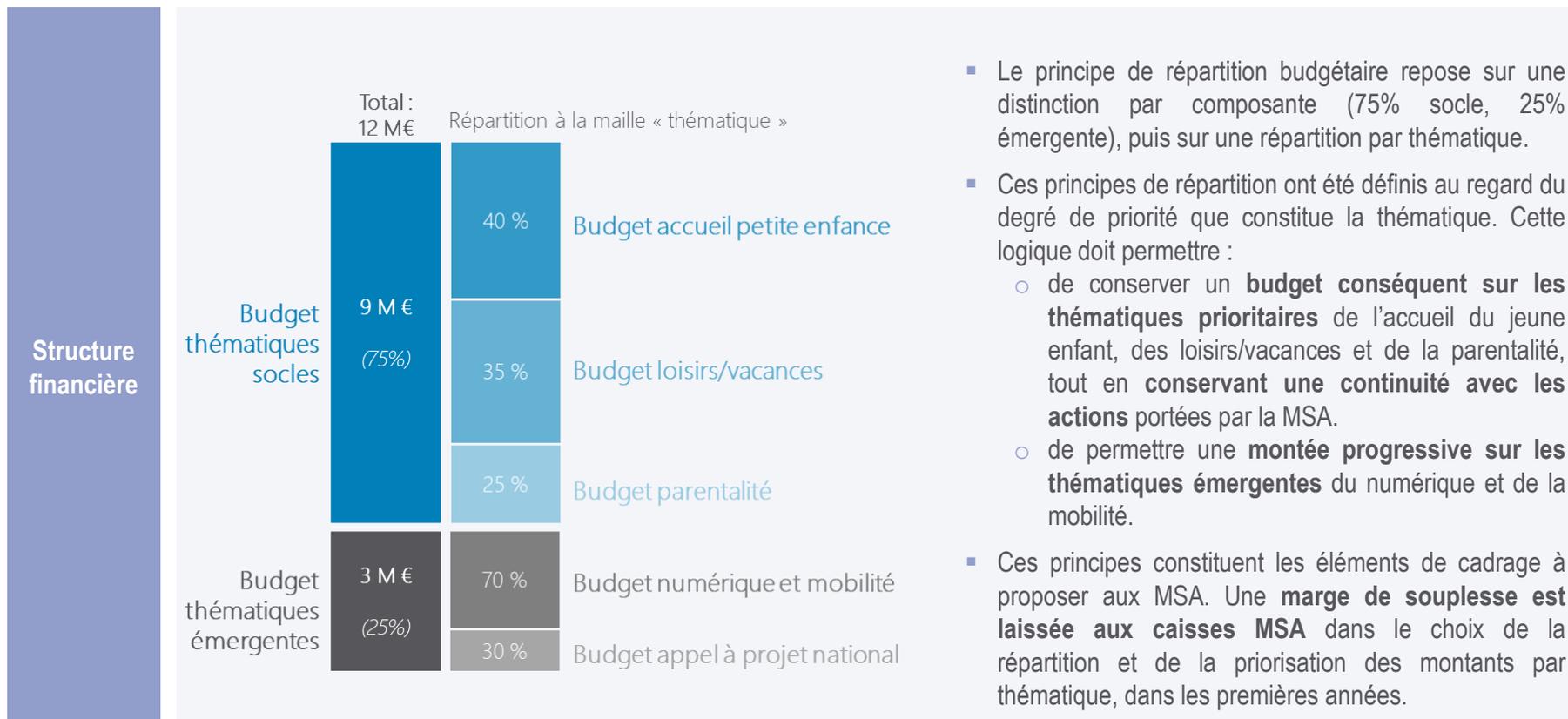


L'essentiel & plus encore

Structuration et modalités financières de GMR

L'offre territoriale vise à permettre aux caisses de soutenir financièrement des projets ou actions en réponse aux besoins d'accueil petite enfance, de loisirs-vacances, de parentalité, de numérique et de mobilité sur leurs territoires

enveloppe financière nationale = ex_enveloppe nationale mission publique CEJ = 12 M€.





Rappel de la structuration budgétaire de l'offre

Thématiques	Préconisations d'utilisation de l'enveloppe totale
Thématiques socles	75% (92 000 €)
Accueil petite enfance	<i>dont 40% (36800 €)</i>
Loisirs / Vacances	<i>dont 35% (32200 €)</i>
Parentalité	<i>dont 25% (23000 €)</i>
Thématiques émergentes	25% (30 700 €)
Mobilité	<i>dont 68% (20900 €)</i>
Numérique	<i>dont 32% (9800 €)</i>

Des préconisations d'intervention cumulée (MSA et partenaires) maximale et minimale ont été définies.

- L'objectif est d'éviter le financement partiel d'une grande variété de projets (saupoudrage) et de renforcer les moyens financiers MSA sur les projets ciblés par l'offre. Ces préconisations doivent simplifier l'intervention des caisses et rendre la rendre lisible pour les acteurs.

Budget du projet	Préconisation d'intervention minimale	Préconisation d'intervention maximale
< 10 000 €	25%	80%
Entre 10 000 € et 60 000 €	20%	
Entre 60 000 € et 120 000 €	15%	
Supérieur à 120 000€	10%	

AR Prefecture

047-200068922-20230522-622023-DE
Reçu le 30/05/2023

Merci pour votre attention.